

INFOS 2ND DEGRÉ

ST GAB' REJOINT LE MOUVEMENT DE FOND.

Fondé en 1838 par les Frères de Saint-Gabriel, Saint Gab' est un établissement scolaire privé situé à Saint-Laurent-sur-Sèvre en Vendée. Des formations du collège à l'enseignement supérieur, cet ensemble propose aussi un accueil en internat. En septembre 2025, on comptait 1950 élèves dont 280 internes. C'est aussi 250 adultes, professeurs et personnels Ogec.

L'ensemble scolaire comprend un collège, un lycée pro, un lycée technologique et général, de l'enseignement supérieur, un UFA et un CFP.

St Gab' est un symbole de l'enseignement catholique en Vendée, avec une histoire séculaire. Le présent rattrape l'Histoire. À son tour, l'établissement a vu la désignation d'une Représentante de Section Syndicale CGT. L'investissement du syndicat, depuis sa création dans la région il y a un peu plus d'un quart de siècle, n'est pas passé inaperçu. Les salariés, tant agents publics de l'État que personnels de droit privé, ont pu apprécier les positionnements de la CGT EP, son travail au service de toutes et tous, et petit à petit, patiemment, une méfiance « idéologique » se fait moins prégnante.

Lorsque le Bureau régional de la CGT enseignement privé sous contrat avec l'État m'a proposée de représenter l'organisation, il ne m'a pas fallu longtemps pour accepter cette responsabilité.

En janvier, j'ai suivi une formation où j'ai pu avec plaisir rencontrer des collègues venant de différents établissements.

Un panneau syndical permet de diffuser les réflexions de la CGT EP et je sers de relais entre la communauté de travail et le syndicat.

Clotilde CHARRIER, RSS St Gabriel, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Vendée (85).



certaines syndicats majoritaires s'y opposant. Mais nous avons obtenu satisfaction.

Nous voterons donc dans le cadre d'une CCMi (« i » comme interdépartementale) régionale.

Pour la première fois, dans le cadre de ce scrutin local, les collègues Premier degré de Vendée, de la Sarthe et de Mayenne pourront utiliser le bulletin de vote CGT.

Nous étions présent-es dans toutes les Commissions de l'emploi. Avec vos votes nous le serons partout, pour apporter notre savoir-faire et notre réactivité. N'hésitez pas à nous contacter.

Gaël SIBETH, CDE 1er degré 49

La bienveillance, c'est aussi pour nous !

De trop nombreux collègues nous contactent pour des soucis administratifs qui pourraient ne pas exister. C'est le cas par exemple, lorsque certain-es d'entre nous ont dû s'arrêter pour des raisons diverses et variées, et se sont vu tiraillé-es entre la Sécu et le rectorat pour le paiement des salaires dus.

Il n'est pas normal de vivre des situations de stress d'autant plus lorsqu'on est ou on a été arrêté.

Dans le même esprit, trop de collègues revenant de congé maternité, se voit acculées par des demandes de directions ne prenant pas en compte l'évolution de la famille avec l'arrivée d'un bout d'chou.

La bienveillance, ce n'est pas que pour les élèves. Les professeur-es ont droit aussi à un minimum d'humanité, ce qui n'est pas toujours le cas malheureusement.

Perte d'heures ? Perte de poste ? Mouvement ? Contactez-nous ! Nous prendrons toujours le temps de vous écouter... et d'intervenir.

Priscilla GOUY & Vanessa ROBERT, Co-secrétaires régionales

INFOS 1^{ER} DEGRÉ

UN SCRUTIN RÉGIONAL AUX ÉLECTIONS DE DÉCEMBRE 2026

En décembre prochain, lors des élections de la Fonction publique, les enseignant-es du Premier degré auront 2 votes à effectuer comme précédemment. Un vote national et un vote local. Jusqu'à présent, ce dernier était départemental

dans le cadre des CCMD (Commission Consultative Mixte Départementale) donnant un avis sur les questions individuelles intéressant les maîtres-ses :

- Recrutement (classes sous contrat)
- Notation, avancement, mouvement, classement
- Rémunération
- Charges sociales
- Sanctions disciplinaires
- Droits sociaux et congés
- Résiliation du contrat ou retrait de l'agrément
- Admission à la retraite

Aux dernières élections de 2022, l'ensemble des territoires, à l'exception de Toulouse et Nantes, était passé à un scrutin régional comme dans le Second degré. Nous avons bataillé pour avoir le même traitement que les collègues des autres académies. Ce ne fut pas facile. Le Rectorat, l'enseignement catholique,



INFOS GÉNÉRALES

DES CHOIX « ABRACADABRANTESQUES » POUR L'IFORIS ANGERS

L'IFORIS est un institut du CNAM des Pays de la Loire. Il comporte un lycée supérieur technologique sous contrat d'association avec l'État depuis 1962, spécialisé dans les métiers du social. Sa notoriété sur le territoire n'est plus à faire tant auprès des professionnels que des familles amenées à inscrire leurs enfants.

Cette entité va disparaître et avec elle le savoir faire.

Explication en 4 actes.

Acte 1 : le CNAM est en difficulté financière (les choix gouvernementaux n'y sont pas pour rien) et décide de se concentrer sur son cœur de métier. Du coup, ce lycée angevin sous contrat avec l'État passe à la trappe. Nous sommes en juin 2025. Les personnels et les familles sont prévenus à l'arrache, sans aucune concertation.

La CGT interpellée par les salarié·es, intervient et organise une conférence de presse pour dénoncer cette situation, tant sur le fond que sur la forme.

Acte 2 : les profs sont payé·es par l'État. Le rectorat de Nantes oblige le CNAM à ne pas fermer à la rentrée de septembre et s'engage à trouver une solution.

Acte 3 : le rectorat reçoit la CGT. Il annonce que le BTS sera transféré dans un lycée public (en l'occurrence, il s'agira de Simone Veil). La CGT demande, conformément au Code de l'éducation, que les personnels suivent et soient fonctionnarisés sur place.

Acte 4 : la formation n'apparaît pas sur Parcours Sup. Il y a un loup. Après insistance, une réponse est enfin donnée : seule la première année ira sur Simone Veil pour assurer la fin de la formation. Cette dernière est abandonnée.

Conclusion : le CNAM et le rectorat se rejettent les fautes. Les personnels sont sacrifiés sur l'hôtel des réductions de dépenses (moins 4000 postes d'enseignant·es à la rentrée par exemple).



Les élèves perdent un outil qui avait fait ses preuves.

Le territoire devra se passer de professionnel·les formé·es alors que les besoins augmentent.

Cherchez l'erreur.

Le bureau régional

Spécial Inspection : connaître ses droits, c'est se protéger !
Un enseignant du privé peut contester une inspection si les règles de procédure ne sont pas respectées.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'AUSTÉRITÉ ÉDUCATIVE : UN CHOIX PRÉOCCUPANT POUR L'AVENIR

Les annonces ministérielles d'octobre sont désormais confirmées. À la rentrée prochaine, 4 018 postes seront supprimés : 3 256 dans l'enseignement public ; 762 dans l'enseignement privé sous contrat, soit 19 % du total. Ces suppressions sont justifiées par la baisse démographique. Dans le privé sous contrat, celle-ci est évaluée à 11 254 élèves, soit 0,54 % des 2 millions d'élèves scolarisé·es. Si l'évolution démographique est une réalité, elle aurait pu constituer une opportunité : alléger les effectifs par classe ; renforcer l'accompagnement des élèves les plus fragiles ; proposer dans certains cas plusieurs maîtres·ses afin d'expérimenter de nouveaux horizons pédagogiques ; améliorer les conditions de travail des équipes...

Le choix retenu est tout autre : réduire les moyens humains. Or **l'Éducation ne peut être une variable d'ajustement budgétaire.** Elle conditionne la réussite scolaire, la formation des futur·es citoyen·nes, la qualification professionnelle et la cohésion sociale. Supprimer 4 018 postes dans un contexte marqué par les défis de la transition écologique, de la transformation numérique et des tensions sociales constitue un signal inquiétant.

Investir dans l'Éducation, c'est préparer l'avenir collectif.

L'affaiblir, c'est prendre le risque d'accroître les inégalités et de fragiliser durablement notre société.

Refusons que l'école soit la portion congrue.

Mobilisons-nous pour défendre des moyens à la hauteur des besoins. Rejoignez la CGT Enseignement privé sous contrat.

Khadija GUIHENEUF, Trésorière, Bureau régional.



LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ DANS LES PAYS DE LOIRE
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !

Vous souhaitez vous renseigner, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

N'hésitez pas à nous contacter >> **2 CO-SECRÉTAIRES ACADÉMIQUES**

**PRISCILIA GOUY (06 08 151 151) /
VANESSA ROBERT (06 32 03 89 68)**

Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale :
academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : **<https://cgtepnantes.syndicatcgt.fr>**

> **<https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire>**

